

DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 29 avril 2008

modifiant l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en ce qui concerne l'adaptation du cadre financier pluriannuel

(2008/371/CE)

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière ⁽¹⁾, et notamment son point 48,

vu la proposition de la Commission,

considérant ce qui suit:

- (1) À la suite du retard apporté à l'adoption de certains programmes opérationnels des rubriques 1b et 2, 2 034 millions d'EUR à prix courants des crédits prévus pour les Fonds structurels, le Fonds de cohésion, le développement rural et le Fonds européen pour la pêche n'ont pas pu être engagés en 2007 ni reportés sur 2008. En vertu du point 48 de l'accord interinstitutionnel, ce montant doit être transféré aux exercices ulté-

rieurs en augmentant les plafonds de dépenses correspondants pour les crédits d'engagement.

- (2) Il convient de modifier l'annexe I de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en conséquence ⁽²⁾,

DÉCIDENT:

Article unique

L'annexe I de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière est remplacée par l'annexe de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 29 avril 2008.

Par le Parlement européen

Le président

H.-G. PÖTTERING

Par le Conseil

Le président

D. RUPEL

⁽¹⁾ JO C 139 du 14.6.2006, p. 1. Accord modifié par la décision 2008/29/CE du Parlement européen et du Conseil (JO L 6 du 10.1.2008, p. 7).

⁽²⁾ À cette fin, les chiffres à prix courants sont convertis en prix 2004.

ANNEXE

Cadre financier 2007-2013

		(millions d'EUR — à prix constants 2004)						
Crédits d'engagement		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
								Total 2007-2013
1. Croissance durable		50 865	53 262	54 071	54 860	55 400	56 866	58 256
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi		8 404	9 595	10 209	11 000	11 306	12 122	12 914
1b Cohésion pour la croissance et l'emploi		42 461	43 667	43 862	43 860	44 094	44 744	45 342
2. Préservation et gestion des ressources naturelles		51 962	54 685	54 017	53 379	52 528	51 901	51 284
dont: Agriculture — dépenses de marché et paiements directs		43 120	42 697	42 279	41 864	41 453	41 047	40 645
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice		1 199	1 258	1 380	1 503	1 645	1 797	1 988
3a Liberté, sécurité et justice		600	690	790	910	1 050	1 200	1 390
3b Citoyenneté		599	568	590	593	595	597	598
4. L'Union européenne en tant que partenaire mondial		6 199	6 469	6 739	7 009	7 339	7 679	8 029
5. Administration ⁽¹⁾		6 633	6 818	6 973	7 111	7 255	7 400	7 610
6. Compensations		419	191	190				
Total crédits d'engagement		117 277	122 683	123 370	123 862	124 167	125 643	127 167
en pourcentage du RNB		1,08 %	1,09 %	1,07 %	1,05 %	1,03 %	1,02 %	1,01 %
Total crédits de paiement		115 142	119 805	112 182	118 549	116 178	119 659	119 161
en pourcentage du RNB		1,06 %	1,06 %	0,97 %	1,00 %	0,97 %	0,97 %	0,95 %
Marge disponible		0,18 %	0,18 %	0,27 %	0,24 %	0,27 %	0,27 %	0,29 %
Plafond des ressources propres en pourcentage du RNB		1,24 %	1,24 %	1,24 %	1,24 %	1,24 %	1,24 %	1,24 %

⁽¹⁾ Les dépenses de retraite incluses dans cette rubrique sont calculées hors cotisations du personnel au mécanisme correspondant, dans la limite de 500 millions d'EUR aux prix 2004 pour la période 2007-2013.